

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité

QUE : -

Les membres du conseil, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra le 4 septembre 2024, à 20 h 00, au lieu ordinaire des séances du conseil, statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

Zone : 3-Ha

Cette demande est localisée comme suit : 9 avenue Patrice
Lot 2 821 136

Toute personne ou organisme intéressés pourront se faire entendre par le conseil relativement à cette dérogation.

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 21^e jour du mois d'août deux mille vingt-quatre.



Jean-Francois Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16 h 00 et 16 h 30, le 21^e jour d'août 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21^e jour du mois d'août deux mille vingt-quatre.



Jean-Francois Comeau, directeur général